

● (1450)

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'EXPLICATION DES PROGRAMMES AUX GROUPES MINORITAIRES

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. L'étude effectuée par Hum et Chan sur les Chinois à Winnipeg révèle que les groupes minoritaires connaissent mal les programmes de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Le ministre ou la direction du Multiculturalisme vont-ils examiner ce problème et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est-elle entretenue avec lui sur la façon négative et injuste dont ses projets de loi portant plafonnement de 6 et 5 p. 100 lèsent hors de toute proportion des groupes tels que les Chinois qui, je dois ajouter, célèbrent cette année leur arrivée au Canada il y a 125 ans ainsi que leur Nouvel An en fin de semaine?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, parlant de célébration, puis-je féliciter le député à l'occasion de son récent mariage?

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Puis-je le remercier également de m'avoir donné préavis de sa question bien que je vienne tout juste de la recevoir? Par conséquent, je ne suis pas au courant de l'étude de Hum et de Chan.

J'ai eu la possibilité depuis quelques minutes de parler avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle m'a signalé qu'en effet, dans le cas du supplément de revenu garanti, certains indices portent à croire, sauf erreur, qu'il existe des difficultés imputables à des obstacles linguistiques, notamment pour ce qui est de renseigner certains Néo-Canadiens sur l'existence d'un programme donné et les conditions d'admissibilité. Par suite de notre discussion et du préavis de cette question, elle m'a assuré qu'elle examinerait à nouveau la situation pour savoir ce qui peut être fait à ce sujet. Toutefois, je ne vois pas comment on peut relier cette question au programme des 6 et 5 p. 100.

M. Malone: Madame le Président, j'espère que le député de Dauphin expédiera à sa fiancée un exemplaire du compte rendu d'aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Vous vous êtes encore trompé Jim.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE DE TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle fait suite à la question que j'ai posée au premier ministre à ce sujet il y a une semaine environ. Sachant qu'il a annoncé son intention de modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et sachant que les

Questions orales

chemins de fer obtiendront davantage du gouvernement et des agriculteurs, y aura-t-il un moyen sûr de s'assurer que les chemins de fer offriront un service de qualité et quels seront les critères de qualité? Le gouvernement envisage-t-il des sanctions possibles, afin de s'assurer que les chemins de fer respectent les normes de qualité établies dans le nouveau projet de loi à venir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je crois qu'il y a trois volets à cette question. En premier lieu, les chemins de fer, en retour de paiements provisoires, se sont engagés publiquement à faire un certain nombre d'investissements. C'est un fait bien connu maintenant, et tous les Canadiens, et en particulier la presse, seront en mesure d'en voir les résultats.

En deuxième lieu, pour ce qui est du CN du moins, cette société doit présenter au gouvernement un budget annuel et un plan quinquennal afin que le ministre des Finances, le ministre des Transports et d'autres soient en mesure de voir si elle respecte ce plan quinquennal.

En troisième et dernier lieu, nous aurons en plus de tout cela, un système qui permettra à l'organisme de coordination de vérifier notamment si les engagements annuels des chemins de fer en ce qui a trait au nombre de tonnes acheminées à Thunder Bay, à Vancouver, etc., sont respectés.

Il y aura une période d'essai—c'est peut-être ce dont mon honorable collègue parle—au cours de laquelle on évaluera les sanctions et les récompenses prévues. Après cette période, le système sera mis en œuvre pour de bon.

M. Malone: En ce qui a trait aux résolutions des chemins de fer, je tiens à rappeler au ministre que Judas lui-même avait pris certains engagements.

LA SURVEILLANCE DU VOLUME DES LIVRAISONS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Le ministre suppose-t-il qu'il suffira de demander plus d'argent aux agriculteurs sans préciser dans la loi le volume exact des livraisons, ce qui sera fait dans le plan quinquennal du gouvernement auquel les agriculteurs ne seront pas appelés à participer, et dans le plan des sociétés ferroviaires, sans qu'on prévoie d'amende? Autrement, c'est un impôt additionnel pour les contribuables et les agriculteurs au profit de toute la population et pour assurer le transport des céréales, sans garantie toutefois que les livraisons seront faites. Le ministre se rend-il compte au moins qu'il faut garantir le volume des livraisons, car autrement le plan est voué à l'échec?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, l'agence de surveillance sera composée de représentants de divers groupes de l'industrie céréalière qui pourront exprimer clairement leur point de vue.

Mon collègue devrait comparer le régime futur au régime actuel en vertu duquel le tarif est fixé à ½c. la tonne-mille. Les sociétés ferroviaires ne sont pas actuellement obligées de faire des livraisons à ce tarif-là.